



VILLE DE  
MONT-JOLI

### AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

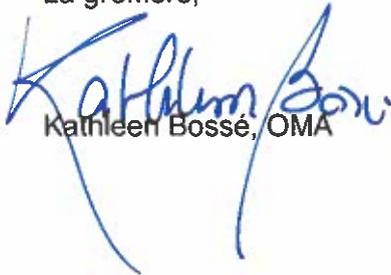
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 6 mai 2022 le règlement suivant :

- Règlement 2022-1482 décrétant un emprunt de 1 725 000 \$ et une dépense de 1 725 000 \$ pour des travaux de réaménagement du parc richelieu

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 13<sup>e</sup> jour de juin 2022.

La greffière,

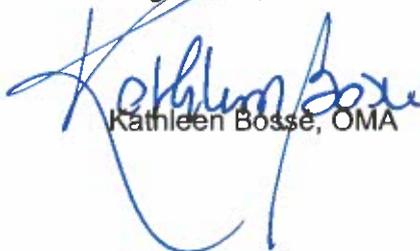
  
Kathleen Bossé, OMA

-30-

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2022.

La greffière,

  
Kathleen Bossé, OMA